

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 DECEMBRE 2022**

oOo

**DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2022**

oOo

**RAPPORT**

La décision modificative n°1 présente les ajustements à apporter aux chiffres du budget primitif. Ils peuvent être résumés selon la ventilation suivante :

En €	DEPENSES	RECETTES
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
Opérations réelles	+ 1 483 363,00	+715 150,00
Opérations d'ordre entre sections		
Virement à la section d'investissement	-768 213,00	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>+715 150,00</b>	<b>+715 150,00</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
Opérations réelles (Hors besoin d'emprunts)	-10 040 000,00	-902 765,00
Besoin d'emprunts		-8 369 022,00
Opérations d'ordre entre sections		
Virement de la section de fonctionnement		-768 213,00
Opérations d'ordre au sein de la section		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-10 040 000,00</b>	<b>-10 040 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-9 324 850,00</b>	<b>-9 324 850,00</b>

## I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A – DEPENSES

#### **1) Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Les dépenses à caractère général doivent être ajustées pour intégrer certaines dépenses supplémentaires survenues en cours d'année, notamment en raison de la forte reprise de l'inflation :

- La hausse du coût des carburants (+75 000€)
- La hausse des fluides liés à l'éclairage public (+20 000€)
- Les réservations de cars (+75 000€) pour répondre à des besoins non couverts par les chauffeurs municipaux
- Les frais d'affranchissement du courrier (+27 000€)
- Les achats de livres pour la médiathèque (+11 000€) pour lesquels la Ville a perçu une subvention en parallèle de la DRAC
- Les frais de gestion payés à l'ANTAI, en raison de l'augmentation du nombre de forfaits post-stationnement (+30 000€)
- Les honoraires de consultations juridiques (+20 000€)
- Les assurances dommage-ouvrage relatives au nouveau poste de police municipale (+20 000€) et aux vestiaires du stade Velpeau (+15 000€)
- L'entretien des espaces verts (+75 000€)
- Les dépenses de restauration des centres de loisirs (+30 000€) du fait d'un niveau de fréquentation plus élevé que prévu
- Les fournitures de vêtements et de petits équipements pour les manifestations sportives (+25 000€), intégrant notamment les activités reprises de Sports Loisirs Antony (SLA)
- Les dépenses de fêtes et cérémonies (+45 000€), en raison de la reprise des réceptions après deux années marquées par la crise sanitaire
- Les dépenses allouées aux relations internationales et européennes, qui ont pu être mises en œuvre cette année (+15 000€)
- Les interventions de l'Association Antraide (+10 000€) en renfort sur l'entretien courant de la voirie.

Certaines inscriptions de crédits budgétaires peuvent être diminuées :

-La contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées (FIPHFP) peut être diminuée (-66 000€) par rapport à la prévision budgétaire, pour recruter plus de personnes souffrant de handicaps.

-Peuvent aussi être réduits les crédits afférents aux impayés de la restauration scolaire (-50 000€), et ceux liés aux remontées de recettes du cinéma (-50 000€), en raison d'un niveau d'activité moindre que prévu.

-Les dépenses d'annonces et insertions (-30 000€)

Les crédits à ajuster pour ce chapitre s'élèvent donc à +297 000€.

## **2) Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés**

Les crédits relatifs aux charges de personnel doivent être réajustés à la hausse (+500 000€) pour tenir compte de plusieurs facteurs :

-l'application de la revalorisation du point d'indice des rémunérations de +3,5% intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2022, dont le coût (0,8 M€ pour six mois) a pu être partiellement absorbé par une augmentation importante des vacances de postes

-l'intégration de Sports Loisirs Antony (SLA) par la Ville et de ses salariés (0,2 M€)

## **3) Chapitre 014 – Atténuations de produits**

La contribution au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) doit être réévaluée (+179 826€), son augmentation étant plus forte que prévu (857 K€ en 2021, 1 040 K€ en 2022).

Par ailleurs, la contribution au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est supérieure de 89 998 € à la prévision budgétaire.

La Ville est de nouveau mise à contribution pour un montant de 88 032€, pour compenser la chute du produit des amendes de police, dont les prélèvements permettent de financer Ile de France Mobilités et la Région Ile de France.

Les crédits à ajuster pour ce chapitre s'élèvent donc à + 357 856 €.

## **4) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Il convient d'ajuster de 305 250€ la participation de la ville d'Antony au Fonds de Compensation aux Charges Transférées (FCCT) versée à Vallée Sud-Grand Paris, dont le montant vient d'être validé par la CLECT.

Dans le cadre des actions pour la Politique de la Ville, il convient de modifier les crédits relatifs à l'octroi d'une subvention pour l'Association Pierre Kohlmann (+20 000 €), et d'inscrire une subvention pour l'activité 1001-Rugby en lien avec l'Académie des sports (3 000€).

Par ailleurs, les subventions consacrées aux actions liées à l'insertion des publics en difficulté, à la réussite éducative et à la lutte contre le décrochage scolaire ont été intégrées au contrat de développement départemental. Les crédits budgétaires sont ajustés en conséquence : +49 800 €, compensé par une augmentation de la subvention du département.

Les crédits à ajuster au chapitre 65 s'élèvent à +378 050€.

## **5) Chapitre 66 – Charges financières**

Les charges financières peuvent être abaissées de 50 000€, grâce à une configuration des conditions de marchés encore favorable sur certains emprunts, tel que précisé dans le rapport annuel sur la dette.

Le taux moyen net de la dette poursuit sa baisse à 1,11% contre 1,33% en 2021.

## **6) Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Il convient de créditer ce chapitre d'une enveloppe supplémentaire de 457€, pour tenir compte du reversement à l'association Force Hémato d'une participation d'un euro par inscrit au semi-marathon 2022.

## **B – RECETTES**

### **1) Chapitre 70 – Produits de services**

Les centres de loisirs bénéficient d'une forte augmentation de leur fréquentation depuis le début de l'année, et donc de leurs recettes (+100 000€).

Les recettes des usagers des crèches municipales avaient été évaluées de façon un peu prudente, et peuvent être également relevées (+100 000€).

Il convient également d'inscrire les remboursements des villes de Sceaux et Bourg-la-Reine, pour l'organisation du centre de vaccination, pour un total de 47 000€.

Par ailleurs, l'intégration des activités de Sports Loisirs Antony (SLA) va générer 220 000€ de recettes sur 2022.

En revanche, les recettes du cinéma sont en repli (-100 000€) par rapport à la prévision budgétaire. La fréquentation du cinéma Le Select est inférieure de 33 % à celle de 2019, avant le COVID.

Enfin, les impayés de la restauration scolaire sont en diminution (-50 000€).

Au total, les crédits de ce chapitre sont augmentés de 317 000€.

### **2) Chapitre 73 – Impôts et taxes**

La Ville enregistre à ce jour 65 025€ de rôles supplémentaires.

Les recettes des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) issues des ventes immobilières réalisées sur la ville avaient été évaluées de façon prudente, et peuvent être relevées (+300 000€).

Les crédits à ajouter au chapitre 73 s'élèvent à +365 025€.

### **3) Chapitre 74 – Dotations et participations**

La Ville enregistre un certain nombre de baisse de recettes :

-La dotation globale de fonctionnement a connu une baisse plus importante que prévu (-192 770€). Elle diminue de 400 000€ par rapport à 2021 (-6 %)

-Du fait de difficultés à recruter des emplois aidés PEC (Parcours Emploi Compétences), les subventions correspondantes ne seront pas réalisées à hauteur de leur prévision initiale (-70 000€).

-Une subvention départementale au titre du dispositif Espace Santé Jeunes de la Politique de la Ville ne sera pas réalisée (-25 091€)

En revanche, certaines recettes supplémentaires sont à enregistrer :

-La Ville bénéficie de dotations plus importantes que prévu, à savoir +29 186€ au titre des allocations compensatrices de taxes foncières, +25 000€ pour la dotation sur les titres sécurisés et +10 000€ pour la part fonctionnement du FCTVA

-Les crèches municipales ont profité de subventions plus importantes que prévu. +85 000€ du Département et +130 000€ de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

-Le cinéma Le Sélect a bénéficié d'un soutien plus important de la part du Centre National Cinématographique (+45 000€)

-Pour l'organisation des séjours municipaux, la CAF a attribué 50 000€ qui n'avaient pas été prévus au budget

-La DRAC a attribué une subvention de 12 000€ pour une résidence-mission bande-dessinées

-Enfin, il convient d'inscrire une subvention de 49 800€, non prévue au budget, dans le cadre de la contractualisation avec le Département, ce montant devant être reversé à des associations de la Politique de la Ville

Ce chapitre est donc réajusté de +148 125€.

### **4) Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

Les recettes locatives des bâtiments Antonypole doivent être diminuées : elles avaient été estimées de manière trop optimiste dans le budget primitif.

Les recettes de ce chapitre doivent être diminuées de 115 000€.

**Compte tenu de ces différentes modifications apportées aux dépenses et aux recettes de fonctionnement, opérations d'ordre comprises, le virement à la section d'investissement est diminué de 768 213€, réduisant donc d'autant l'autofinancement de la Ville.**

**Celui-ci passe donc de 13,6 M€ au budget primitif à 12,8 M€.**

Le montant définitif de l'autofinancement sera arrêté lors de l'établissement du compte administratif.

## **II – SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les crédits de la section d'investissement nécessitent d'être ajustés pour tenir compte :

- du volume des dépenses d'équipement réellement mandatées au cours de l'exercice
- des dépenses engagées mais non mandatées qui figureront en restes à réaliser

### **A – DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### **1) Chapitres 20-21-23 – Dépenses d'équipement**

Il convient d'annuler les crédits relatifs à diverses opérations, qui sont décalées en raison du retard pris par les services techniques en manque d'ingénieurs :

- Les travaux de voirie (-1 600 000 €)
- L'enveloppe globale d'étude et de travaux sur divers bâtiments communaux (-790 000 €)

Le décalage des plannings de construction dans le cadre de l'aménagement du site de Jean Zay induit l'annulation des crédits affectés aux équipements suivants :

- L'école et la crèche (-3 100 000 €),
- Le parking (-2 600 000 €)
- La médiathèque (-300 000 €)

D'autres crédits sont annulés :

- -0,22 M€ pour l'acquisition de véhicules et de mobiliers pour les services
- -0,5 M€ de travaux divers sur l'ensemble des bâtiments scolaires
- -0,25 M€ d'études et de travaux de reconstruction du poste de police municipale, en raison d'un léger décalage du chantier sur 2023
- -0,391 M€ pour l'aménagement du jardin cinéraire dans le cimetière

- -0,1 M€ de travaux pour la salle du Noyer Doré
- Les dépenses d'études et de travaux pour le centre de loisirs Paul Roze (-540 000 €), dont les études commenceront en 2023 ; le centre de vacances de Kerjouanno (-170 000 €), et le centre sportif Lionel Terray (-165 000 €)
- Les frais d'études de conception du futur Centre Malraux (-90 000 €)
- Des dépenses relatives aux études et travaux des parcs en ouvrage (-650 000 €), dont le parking de la Place Patrick Devedjian (-500 000 €)

D'autres dépenses de travaux ou d'aménagement sont également décalées, notamment :

- dans les infrastructures sportives (-485 000 €)
- dans les crèches (-200 000 €)
- les dépenses pour l'espace social (-25 000 €)
- les dépenses relatives à la mobilité urbaine (-200 000 €)
- les dépenses d'études et d'aménagements dans divers espaces verts (-284 000 €)
- les travaux de démolition sur les réserves foncières (-150 000 €)
- les crédits d'études pour le quartier Antonypole (-70 000 €)

Par ailleurs, certains crédits doivent être abondés pour permettre la réalisation de dépenses d'investissement non prévues en début d'année :

- +0,32 M€ d'aménagement pour la Maison de la Santé située rue de l'Abbaye, qui pourra ouvrir dès le début de l'année 2023
- +0,7 M€ permettant l'accélération des programmes de renouvellement de l'éclairage public, pour répondre aux contraintes de sobriété énergétique (leds)
- +0,35 M€ pour le déploiement de la vidéo-protection
- +0,13 M€ consacrés à l'acquisition d'un fonds de commerce au Centre commercial de la Fontaine Mouton, en vue de redynamiser l'implantation de commerces de proximité dans ce quartier

Au total, il convient de diminuer de -10 040 000 € les crédits relatifs aux dépenses d'équipement prévues au budget primitif de la Ville.

## **B – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

### **1) Chapitre 10 – Dotations, Fonds, réserves**

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), perçu en 2022, est supérieur à sa prévision (+65 000 €).

### **2) Chapitre 13 – Subventions d'investissement**

En cours d'année, la Ville a reçu plusieurs notifications de subventions ou compléments de subventions, qui n'étaient pas prévues au budget :

↳ De la part de la Métropole du Grand Paris :

-Pour l'aménagement de la cours de l'école du Noyer Doré et du centre culturel Ousmane Sy :  
+ 124 164 €

↳ De la part du Sipperec :

-Pour l'acquisition de véhicules électriques : + 349 071 €

-Pour les audits énergétiques et techniques de divers sites : + 59 000 €

Il convient de supprimer du budget les crédits prévus au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour -1 500 000 €, l'État n'ayant rien accordé à la Ville d'Antony.

Au total, il convient donc de diminuer de 967 765 € le montant total des subventions d'investissement à recevoir.

### **3) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés**

Compte tenu des modifications apportées par cette décision modificative de crédits, il convient de diminuer le besoin d'emprunt de -8,4 M€.





DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 02 Décembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 38 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, M. COLIN, Mme SANSY, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOURI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUED, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme LAJEUNIE, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. EDOUARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme ROLLAND	à M MEDAN	M. HUBERT	à Mme SANSY
Mme SCHLIENGER	à M. SENANT	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. COLIN
Mme ENAME	à M BEN ABDALLAH	M. GOULETTE	à Mme VERET
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme AUBERT	à M. VOULDOUKIS
M. BENSABAT	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. COURDESSES
Mme DESBOIS	à M. MONGARDIEN		

Mme GALLI est désignée comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

41 voix POUR

07 voix CONTRE

01 voix ABSTENTION

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1 - BUDGET VILLE – EXERCICE 2022**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’instruction comptable et budgétaire M14,

VU le budget primitif 2022,

CONSIDERANT la nécessité d’ajuster certains crédits en section de fonctionnement et en section d’investissement,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Fonction	Libellé	Propositions	Vote du Conseil Municipal
2031	020	Frais d'études	-80 000,00	
2031	024	Frais d'études	-90 000,00	
2031	213	Frais d'études	-100 000,00	
2031	321	Frais d'études	-300 000,00	
2031	421	Frais d'études	-40 000,00	
2031	423	Frais d'études	-40 000,00	
2031	815	Frais d'études	-20 000,00	
2031	821	Frais d'études	-200 000,00	
2031	822	Frais d'études	-400 000,00	
2031	823	Frais d'études	-84 000,00	
2031	90	Frais d'études	-70 000,00	
<b>CHAP. 20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>-1 424 000,00</b>	<b>-1 424 000,00</b>
2128	026	Autres agencements et aménagt de terrains	-125 000,00	
2128	411	Autres agencements et aménagt de terrains	-50 000,00	
2128	523	Autres agencements et aménagt de terrains	-25 000,00	
2128	823	Autres agencements et aménagt de terrains	-200 000,00	
21312	212	Bâtiments scolaires	-280 000,00	
21312	213	Bâtiments scolaires	-180 000,00	
21316	026	Equipements du cimetière	-266 000,00	
21318	020	Autres bâtiments publics	-710 000,00	
21318	025	Autres bâtiments publics	-100 000,00	
21318	112	Autres bâtiments publics	-250 000,00	
21318	411	Autres bâtiments publics	-200 000,00	
21318	412	Autres bâtiments publics	-190 000,00	
21318	414	Autres bâtiments publics	-50 000,00	
21318	421	Autres bâtiments publics	-500 000,00	
21318	423	Autres bâtiments publics	-130 000,00	
21318	511	Autres bâtiments publics	320 000,00	

21318	64	Autres bâtiments publics	-200 000,00	
21318	821	Autres bâtiments publics	-550 000,00	
21318	824	Autres bâtiments publics	-112 500,00	
21318	90	Autres bâtiments publics	-37 500,00	
2132	90	Immeubles de rapport	130 000,00	
2135	412	Instal.générale-agencements-aménagt const	-60 000,00	
2152	814	Installations de voirie	700 000,00	
2152	815	Installations de voirie	-180 000,00	
2152	822	Installations de voirie	-1 200 000,00	
2158	414	Autres instal.matériel & outil.technique	-50 000,00	
2158	816	Autres instal.matériel & outil.technique	350 000,00	
2182	020	Matériel de transport	-100 000,00	
2182	815	Matériel de transport	-80 000,00	
2184	020	Mobilier	-40 000,00	
2188	411	Autres immobilisations corporelles	-15 000,00	
2188	412	Autres immobilisations corporelles	-15 000,00	
2188	414	Autres immobilisations corporelles	-20 000,00	
<b>CHAP. 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>-4 416 000,00</b>	<b>-4 416 000,00</b>
2313	213	Immo.corporelle en cours - constructions	-2 000 000,00	
2313	64	Immo.corporelle en cours - constructions	-1 000 000,00	
2313	821	Immo.corporelle en cours - constructions	-2 500 000,00	
238	213	Avances versées sur cdes immo. corpor.	80 000,00	
238	64	Avances versées sur cdes immo. corpor.	20 000,00	
238	821	Avances versées sur cdes immo. corpor.	1 200 000,00	
<b>CHAP. 23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		<b>-4 200 000,00</b>	<b>-4 200 000,00</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-10 040 000,00</b>	

Article	Fonction	Libellé	Propositions	Vote du Conseil Municipal
10222	01	Fonds de compensation de la TVA	65 000,00	
<b>CHAP. 10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>		<b>65 000,00</b>	<b>65 000,00</b>
13258	020	Subv. d'équipt d'autres groupements	408 071,00	
13258	523	Subv. d'équipt d'autres groupements	124 164,00	
1347	020	Dotation de soutien à l'invest. local	-1 500 000,00	
<b>CHAP. 13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES</b>		<b>-967 765,00</b>	<b>-967 765,00</b>
1641	01	Emprunts en euros	-8 369 022,00	
<b>CHAP. 16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>		<b>-8 369 022,00</b>	<b>-8 369 022,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>			<b>-9 271 787,00</b>	
021	01	Virement de la section de fonctionnement	-768 213,00	
<b>CHAP. 021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.</b>		<b>-768 213,00</b>	<b>-768 213,00</b>
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-768 213,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-10 040 000,00</b>	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Fonction	Libellé	Propositions	Vote du Conseil Municipal
6042	314	Achats prest.serv.autres que terrains	-50 000,00	
60612	814	Energie - electricité	20 000,00	
60622	020	Carburants	75 000,00	
60631	412	Fournitures d'entretien	25 000,00	
6065	321	Livres, disques, cassettes (médiathèque)	11 000,00	
611	251	Contrats de prestations de services	-50 000,00	
611	421	Contrats de prestations de services	30 000,00	
611	813	Contrats de prestations de services	10 000,00	
61521	823	Entretien réparation - terrains	75 000,00	
6162	112	Assurances obligatoire dommage-ouvrage	20 000,00	
6162	412	Assurances obligatoire dommage-ouvrage	15 000,00	
6226	821	Honoraires	20 000,00	
6231	020	Annonces et insertions	-30 000,00	
6232	024	Fêtes et cérémonies	45 000,00	
6247	020	Transports collectifs	75 000,00	
6247	04	Transports collectifs	15 000,00	
6261	020	Frais d'affranchissement	27 000,00	
6288	821	Autres services extérieurs	30 000,00	
637	020	Autres impôts, taxes et versements ass.	-66 000,00	
<b>CHAP. 011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>297 000,00</b>	<b>297 000,00</b>
64111	020	Rémunération principale - pers.titulaire	340 000,00	
6453	020	Cotisations aux caisses de retraites	160 000,00	
<b>CHAP. 012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
739118	01	Autres reversements de fiscalité	88 032,00	
739222	01	Fond solidarité des communes région idf	179 826,00	
739223	01	Fond péréquation ressources communales	89 998,00	
<b>CHAP. 014</b>	<b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>		<b>357 856,00</b>	<b>357 856,00</b>
65541	01	Contrib.fonds compens.charges territor.	305 250,00	
6574	523	Subv.fonct.assoc.& autres pers.droit pri	72 800,00	
<b>CHAP. 65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>378 050,00</b>	<b>378 050,00</b>
66111	01	Intérêts réglés à l'échéance	-50 000,00	
<b>CHAP. 66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>-50 000,00</b>	<b>-50 000,00</b>
6745	415	Subventions aux pers. de droit privé	457,00	
<b>CHAP. 67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>457,00</b>	<b>457,00</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>			<b>1 483 363,00</b>	
023	01	Virement à la section d'investissement	-768 213,00	
<b>CHAP. 023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISS.</b>		<b>-768 213,00</b>	<b>-768 213,00</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>			<b>-768 213,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>715 150,00</b>	

Article	Fonction	Libellé	Propositions	Vote du Conseil Municipal
7062	314	Redev. et droits des services - cultur.	-100 000,00	
70631	415	Redev. et droits des services - sportif	220 000,00	
7066	64	Redev. et droits des services - social	100 000,00	
7067	251	Redev. et droits des services- péri-sco.	-50 000,00	
7067	421	Redev. et droits des services- péri-sco.	100 000,00	
70875	511	Rembt de frais par les communes GFP	47 000,00	
<b>CHAP. 70</b>	<b>PRODUITS DES SERV., DU DOMAINE &amp; VENTES</b>		<b>317 000,00</b>	<b>317 000,00</b>
7328	01	Autres fiscalités reversées	65 025,00	
7381	01	Taxe addit. aux droits de mutation ...	300 000,00	
<b>CHAP. 73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>		<b>365 025,00</b>	<b>365 025,00</b>
7411	01	Dotation forfaitaire	-192 770,00	
744	01	Fctva	10 000,00	
74711	020	Participations -etat- emplois jeunes	-70 000,00	
74718	33	Participations - etat - autres	12 000,00	
7473	523	Participations - départements	24 709,00	
7473	64	Participations - départements	85 000,00	
7478	314	Participations - autres organismes	45 000,00	
7478	423	Participations - autres organismes	50 000,00	
7478	64	Participations - autres organismes	130 000,00	
74834	01	Etat - compens.exon. des taxes foncières	29 186,00	
7485	022	Dotations pour les titres sécurisés	25 000,00	
<b>CHAP. 74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS &amp; PARTICIPATIONS</b>		<b>148 125,00</b>	<b>148 125,00</b>
752	90	Revenus des immeubles	-80 000,00	
7588	90	Autres produits divers gestion courante	-35 000,00	
<b>CHAP. 75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>-115 000,00</b>	<b>-115 000,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>			<b>715 150,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>715 150,00</b>	

ARTICLE 2 : Approuve les prévisions budgétaires présentées par le rapporteur chapitre par chapitre.

ARTICLE 3 : Attribue un complément de subvention à l'association Pierre Kohlmann : +20 000€, et une subvention à l'association Antony Métro 92 pour l'action Mille-et-un Rugby, dans le cadre de l'Académie des sports : +3 000€. La dépense est inscrite à l'article 6574 - fonction 523.

ARTICLE 4 : Attribue une subvention à l'association Force Hémato : +457€. La dépense est inscrite à l'article 6745 - fonction 415.



Pour extrait conforme  
Le Maire

*[Signature]*

Suivent les signatures

.....